



Pour ne rien oublier, cochez les cases une fois les démarches accomplies



Préparez votre hospitalisation

**Vous devez bientôt vous faire hospitaliser ?
Voici un petit aide-mémoire des principales démarches à effectuer avant, pendant et après votre hospitalisation.**

Avant l'hospitalisation

- Vérifiez l'étendue de votre couverture hospitalisation pour ne pas avoir de surprise lors du paiement de votre facture.
- Choisissez le type de chambre (commune ou individuelle) en fonction de votre couverture pour éviter de payer des suppléments si vous n'êtes pas couvert en cas de surcoût.
- S'il est prévu une incapacité de travail après votre hospitalisation, pensez déjà à prévenir votre employeur ou votre caisse de chômage, ainsi que votre mutualité.

Pendant l'hospitalisation

- Vérifiez si vous devez payer un acompte. Celui-ci dépendra du type d'hospitalisation et de l'hôpital où vous allez séjourner.
- Vous pouvez obtenir le remboursement de votre acompte si vous avez souscrit une assurance hospitalisation Hopitalia Smart, Hopitalia Care ou Hopitalia Plus.
- Si vous n'avez pas encore un compte en ligne My Partenamut, pensez à le créer pour gérer plus facilement et plus rapidement vos demandes de remboursement liées à votre hospitalisation.

Après l'hospitalisation

- Si vous avez besoin d'aide durant votre convalescence, vous pouvez faire appel aux différents services proposés par Partenamut Solutions & Assistance.
- Pensez à payer votre facture d'hospitalisation dans les 30 jours après sa réception.
- Si vous avez une assurance hospitalisation et que vous avez pris une chambre individuelle, conservez toutes les pièces justificatives pour demander votre remboursement

Retrouvez toutes les infos sur notre site : www.partenamut.be/hospitalisation